

Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2023

Excusés : JM Pouillon (pouvoir à L. Glad), X. Francisco, C. Sondaz (pouvoir à N. Paccini), G. Bagci (pouvoir à M. Rival), JP Rukundo (pouvoir à J. Gallin-Martel), C. Souak (pouvoir à MP Mermet), A. Talbot (pouvoir à N. Yvr ard), S. Andriot (pouvoir à G. Bertola-Boudinaud)

Secrétaire de séance : B. Belony

Approbation du compte de gestion 2022 du trésorier : Les chiffres du compte de gestion du trésorier sont rigoureusement identiques à ceux du compte-administratif de la commune.
Proposition de vote. (Unanimité)

Vote du Compte administratif 2022 : *La section de fonctionnement* est arrêtée à 1 977 868,82€ de recettes pour 1 677 585,90€ de dépenses, soit un excédent de l'exercice de 300 282,92€ auquel

Il faut ajouter l'excédent des exercices antérieurs de 199 710,35€, soit un excédent global de fonctionnement de 499 993,27€

La section d'investissement est arrêtée à 635 619,61€ de recettes pour 1 016 900,25€ de dépenses, soit déficit de l'exercice 381 280,64€, auquel il faut ajouter l'excédent des exercices antérieurs 363 290,65€ soit un déficit global d'investissement de 17 989,99€.

Le résultat global de clôture (Fonctionnement et investissement) est de 482 003,28€. Il faut également prendre en compte 362 786,39€ de restes à réaliser. (Unanimité)

Affectation du résultat 2022 au budget prévisionnel 2023 : Proposition de répartir l'excédent de 482 003,28€ en deux parties : 380 776,38€ en investissement pour couvrir les restes à réaliser (362 786,39€) et 17 989,99€ de déficit d'investissement ; 101 226,90€ en fonctionnement (excédent de fonctionnement). (Unanimité)

Vote des taux d'imposition : il est proposé de majorer le taux 2023 de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de 5%, pour le passer de 32,17% à 33,78% (Moyenne de la strate en 2021 36,28% - Moyenne départementale 45,08 – moyenne nationale 38,28 – Taux plafond 112,70). Majoration également proposée pour le taux 2023 de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) pour le passer de 51,22 % à 53,78%. (19 voix pour, 3 contre)

Vote du budget prévisionnel 2023 : **La section de fonctionnement** est arrêtée à 2 062 302,56 € en dépenses et en recettes. Elle inscrit un prélèvement de 100 000 € pour alimenter la section d'investissement. **La section d'investissement** est arrêtée à 803 059,99 € auxquels s'ajoutent 362 786,39 € de reste à réaliser et reprise de déficit, soit 1 165 846,38€ en dépenses et en recettes. (21 voix pour, 1 contre)

Subventions au CCAS : Le portage de repas à domicile, jusqu'alors géré par le budget communal, a été transféré au CCAS. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 22 000 €. (Unanimité)

Demande de subvention auprès du groupement TE38-AGEDEN : pour aider à la prise en charge financière de l'audit gymnase, il est proposé de demander une subvention auprès du groupement TE38-AGEDEN. Le taux sollicité est de 50 %. (Unanimité)

Demande de subvention au titre des fonds verts, pour remplacement de l'éclairage du stade des Mûriers par un éclairage à leds : La demande votée au dernier conseil municipal à l'Agence

Nationale du Sport, sera transférée à la préfecture au titre des fonds verts. Demande de subvention modifiée (Unanimité)

Dénomination de la Salle annexe de la salle des fêtes, au-dessus des pompiers : Deux propositions sont faites : Salle l'éloge qui obtient 1 voix, Salle Joséphine Baker qui obtient 19 voix, et 2 abstentions.

Déclarations préalables :

Alexandre Marillach : Parcelles AD 684, 556, 557, 685, 683 en Ua au PLU, blanc et Rouge RC au PPR, pour changement des menuiseries et rénovation des façades, 1590 rue du Vernay.

Jordan Perret : parcelle AC 257, en zone UB au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour installation de panneaux photovoltaïques, 174, rue des Charmilles.

Hélène Machillot : parcelle AD 462, en zone Ua au PLU, blanc et rouge RC au PPR, pour installation d'une pompe à chaleur, 97, Allée des Cyprès.

Hervé Vernay : parcelle AB 814, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bg1 au PPR, pour installation de panneaux photovoltaïques, 286, rue des plattières.

Permis de construire :

Le clos du Vernay : parcelle AC 397, en zone Ui au PLU, pour construction d'un préau, 875, rue du Vernay.

Autorisation de travaux :

Le clos du Vernay : parcelle AC 397, en zone Ui au PLU, pour construction d'un préau, 875, rue du Vernay.